

**Département de Science politique
Université du Québec à Montréal**

Session HIVER 2017

POL4045-40
INTÉGRATION EUROPÉENNE
Jeudi 14h à 17h

Chargé de cours : Samir BATTISS

Disponibilité : le Lundi de 14h30 à 15h30
ou sur rendez-vous

Adresse électronique : battiss.samir@uqam.ca

DESCRIPTIF DU COURS

Ce cours vise à initier aux aspects politiques, économiques, sociaux et juridiques d'une des expériences d'intégration régionale les plus importantes du monde depuis la Deuxième Guerre mondiale, celle de l'intégration européenne. Histoire et évolution de l'intégration européenne. Objectifs politiques, économiques et sociaux de l'Union européenne ; ses institutions et processus décisionnels ; sa politique extérieure et sa politique de sécurité

OBJECTIFS DU COURS

Le cours vise l'atteinte de plusieurs objectifs :

Objectif fondamental

Permettre aux étudiants de se familiariser avec cet *objet international non identifié* que constitue l'Union européenne. Une fois intégrés, ces paramètres permettront de développer une capacité d'analyse des phénomènes d'intégration régionale inspirés de celui de l'Union européenne, le comportement international et la représentation de l'Union européenne; analyser et développer un esprit critique face au caractère hybride de l'Union européenne .

Plus précisément, il s'agit :

- ❖ identifier les principaux axes et fondements de la construction européenne ;
- ❖ comprendre et analyser les différentes approches de l'intégration européenne.

- ❖ développer un esprit critique en matière de mise en commun des souverainetés nationales et de communauté de destin en Europe.
- ❖ Comprendre les enjeux présents et futurs de l'Union européenne dans,

incluses les questions liées aux relations extérieures de l'Union européenne, la définition de sa nature, et son efficacité législative et exécutive ;

❖ Mettre en perspective du développement de l'Union européenne comme modèle unique dans le monde,

avec ses forces, ses valeurs, ses lacunes.

❖ Analyser des débats qui alimentent l'actualité de l'Union européenne à l'heure actuelle tant au plan institutionnel que dans la définition des politiques communes.

THÉMATIQUES ABORDÉES DANS LE CADRE DU COURS

Ce cours vise à initier aux aspects politiques, économiques, sociaux et juridiques de l'une des expériences d'intégration régionale les plus importantes du monde depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Cette introduction à l'étude l'Union européenne et au processus d'intégration européenne. Seront ainsi traitées :

- ✓ les concepts académiques guidant la construction européenne (Intégration, Coopération, Intergouvernementalisme, Multilatéralisme, Politique publique, Fédéralisme / Confédéralisme)
- ✓ L'Histoire et évolution de l'intégration européenne (origines intellectuelles, les grandes étapes jalonnés de crises, phases de négociation ainsi que de nouveaux traités)
- ✓ La mise en perspective du rôle de ses institutions dans les processus décisionnels de l'Union européenne ;
- ✓ La poursuite des objectifs politiques et économiques de l'Union européenne ;
- ✓ La place de l'Union européenne sur la scène internationale et le développement d'une politique étrangère et sa politique de sécurité, y compris dans sa dimension militaire.

ORGANISATION ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUES

Le cours sera composé en majeure partie d'exposés magistraux effectués par l'enseignant entre coupés de discussion sur le thème du cours. Nous encourageons d'ailleurs fortement les étudiants-es à intervenir lors des séances. Il est également possible qu'un conférencier soit appelé à faire une présentation au cours de la session.

Des lectures complémentaires à la matière vue en classe sont aux programmes et seront sujettes à évaluations. Des textes complétant le cours seront disponibles en ligne sur le portail MOODLE de l'UQÀM, à l'adresse <http://www.moodle.uqam.ca/>.

Une procédure d'accès à MOODLE pour les étudiants-es qui ne sont pas familiers-ères avec l'utilisation de ce système est jointe en annexe de ce plan de cours.

ÉVALUATION

Des consignes plus précises vous seront fournies au cours de la session.

1. PRÉSENCE AUX DIFFÉRENTES SÉANCES (15 %)

Une liste des personnes présentes et un émargement sera dressé lors de chacune des séances

2. UN EXAMEN DE MI-SESSION : EXAMEN ÉCLAIR (30 %). 23 février 2017

Ce premier examen consiste en un examen éclair en classe, d'une de **durée 1 heure 20 min** d'une heure, qui aura lieu le **23 février 2017**.

Les questions de cours – entre 10 et 20, incluant des questions boni - portent sur les exposés magistraux et les lectures. Vos réponses devront s'appuyer sur la matière vue en classe ainsi que sur les textes mis à votre disposition. Une recherche complémentaire est également encouragée afin de mieux cerner les différents aspects des propos évoqués pendant chacune des séances.

3. PLAN DÉTAILLÉ (30 %) (Date de remise : 23 février 2017)

Prélude au travail de recherche ci-après, le consiste en un plan exhaustif comprenant :

- ✓ 10 % pour l'introduction provisoire du travail mais répondant à la forme standard telle que prévue par la méthodologie universitaire en science politique (Mise en contexte, l'ébauche de la problématique, l'hypothèse, etc.);
- ✓ 10 % pour la structure de l'argumentation ;
- ✓ 10 % une bibliographie indicative **mais commentée** avec 7 références dont 5 de nature académique.

4. EXAMEN DE FIN DE SESSION : TRAVAIL DE RECHERCHE (30 %). Remise au plus tard le 20 AVRIL 2017, 17 H

Vous devrez réaliser un travail de recherche

- d'une longueur approximative de 15-17 pages, par étudiant (ou 25-27 pages pour binômes)
- sur un sujet de votre choix pour la fin de la session, parmi les questions soumises par l'enseignant.

Le travail en tant que tel devra être déposé en classe lors du dernier cours ou au secrétariat du département de science politique (A-3405) **au plus tard le 20 avril 2017, 16 h30**

Les critères généraux de correction pour cette évaluation seront

- 1) la qualité de la recherche effectuée ;
- 2) la cohérence d'ensemble du texte et la structure de la démonstration ;
- 3) l'utilisation rigoureuse et pertinente de sources universitaires et sérieuses ;
- 4) le respect des règles de présentation d'un travail académique et
- 5) l'effort critique.

Votre texte devra être documenté et étayé par des sources sérieuses et reconnues : articles scientifiques, quotidiens, notes de recherches, livres, etc. (NB : les sources « Wikipedia » ne seront pas acceptées).

CALENDRIER

(Sujet à des modifications si les circonstances l'exigent levée de cours, grèves, etc....)

Séance 1	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Présentation du Centre de Développement professionnel; ❖ Présentation des opportunités de Stage 	12 Janvier 2017
	Introduction : présentation du plan de cours et du mode d'évaluation Concepts et notions importantes à l'analyse des enjeux et des débats liés à la construction européenne (I) : <ul style="list-style-type: none"> • Politique publique en Europe ? • Fédéralisme / Confédéralisme 	
Séance 2	Concepts et notions importantes à l'analyse des enjeux et des débats liés aux politiques de défense (II) : <ul style="list-style-type: none"> • Intégration - coopération • Intergouvernementalisme - multilatéralisme 	19 Janvier 2017
Séance 3	Concepts et notions importantes à l'analyse des enjeux et des débats liés aux politiques de défense (II) - FIN	26 Janvier 2017
SYSTÈME INSTITUTIONNEL EUROPÉEN		
Séance 4	Histoire de la construction européenne	02 Février 2017
Séance 5	le système institutionnel de l'union européenne La philosophie du système	09 Février 2017
Séance 6	le système institutionnel de l'union européenne les acteurs institutionnels – Généralités	16 Février 2017
LES INSTITUTIONS INTERÉTATIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE		
Séance 7	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Européen, • Conseil de l'Union 	23 Février 2017
LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES DE L'UNION EUROPÉENNE		
Séance 8	<ul style="list-style-type: none"> • La Commission européenne 	09 Mars 2017
Séance 9		16 Mars 2017
Séance 10	<ul style="list-style-type: none"> • le Parlement européen 	23 Mars 2017
Séance 11	<ul style="list-style-type: none"> • Les procédures législatives 	30 Mars 2017
Séance 12	ORGANES JURIDICTIONNELS - <ul style="list-style-type: none"> • La Cour de Justice de l'Union Européenne 	06 Avril 2017
Séance 13	L'Union européenne sur la scène internationale :	13 Avril 2017
Séance 14		20 Avril 2017
REMISE DES TRAVAUX DE RECHERCHE -20 AVRIL 2017		

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Jean-Pierre BERDOT, Jacques LÉONARD, Vers l'adhésion à l'Europe : Les choix de politique économique de PECO comme transferts de volatilité. » *Revue du marché commun et de l'Union européenne*, no. 504, 2006, pp. 41-57.

Jan BEYERS, Voice and Access: Political Practices of European Interest Associations , *European Union Politics*, vol. 5, no. 2, 2004, pp.211-40.

Marie-Thérèse BITSCH, *Histoire de la construction européenne*. Bruxelles : Éditions complexes, 2004, p. 15-59.

Olivi BINO, L'Europe difficile : histoire politique de l'intégration européenne paris : Gallimard : 2001 / 900 p.

Jean-Joseph BOILLOT, Francis MER L'Union européenne élargie : un défi économique pour tous, Paris : la Documentation française : 2004 , 190 p.

Sandra BOLDRINI, La Commission européenne, *Courrier hebdomadaire*, no. 1942, 2006, pp. 5-44.

Florence CHALTIEL, *Le processus de décision dans l'Union européenne*. Paris : La documentation française, 2006, 165 p.

Marie-France CHRISTOPHE-TCHAKALOFF, Les grandes étapes de l'organisation de l'Europe : 1945-1999, 2e éd., Paris : PUF, 1999, 127 p.

Oliver COSTA, Paul MAGNETTE, Idéologies et changement institutionnel dans l'Union européenne. Pourquoi les gouvernements ont-ils constamment renforcé le Parlement européen ? , *Politique européenne* no. 9, 2003, pp. 49-75.

Olivier COSTA, Andy SMITH. « Défendre le vin de Bordeaux. Pluralité des modes de représentation et articulation des niveaux d'intervention. » Chap. in *Lobbyistes et lobbying de l'Union européenne*, dir. par Hélène Michel. Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg, 2005, pp. 299-325

Guillaume COURTY, Guillaume DEVIN, La construction européenne, Paris : La Découverte, 2001, 124 p.

Pascal DELWIT, Erol KULAHCI, Cédric VAN de WALLE. *Les fédérations européennes de partis. Organisation et influence*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 254 p.

Pascal DELWIT, Philippe POIRIER. *Parlement puissant, électeurs absents? Les élections européennes de juin 2004*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 2005, 316 p.

Marie-Line DUBOZ, Quelle politique régionale européenne pour l'UE élargie aux PECO? *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol 38, no. 1, 2007, pp. 45-68.

Rachel A. EPSTEIN, Cultivating Consensus and Creating Conflict: International Institutions and the (De) Politicization of Economic Policy in Post-communist Europe, *Comparative Political Studies*, vol. 39, no. 8, 2006, pp. 1019-1042.

David M FARRELL, Roger SCULLY, Electing the European Parliament: How Uniform are 'Uniform' Electoral Systems? , *Journal of Common Market Studies*, vol. 43. no. 5, 2005, pp. 969-984.

Maxime FOREST, Les transferts institutionnels à l'usage des politiques d'égalités hommes / femmes dans les nouveaux états membres de l'Union européenne. De l'invention d'un domaine des politiques publiques à son investissement par les acteurs. » *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, no. 2, 2006, pp. 259-278.

Jacques GERSTLÉ, Laure NEUMAYER, Gabriel COLOMÉ, Les campagnes électorales européennes ou 'l'obligation politique relâchée' ». Chap. in *Le vote européen 2004-2005*, dir. par Pascal Perrineau, pp. 17-44. Paris : Les Presses de Sciences po, 2005.

Emiliano GROSSMAN, Sabine SAURRUGER. *Les groupes d'intérêts*. Paris : Armand Colin, 2006, 251 p.

Tim HAUGHTON, When Does the EU Make a Difference? Conditionality and the Accession Process in Central and Eastern Europe. » *Political Studies Review*, vol. 5, 2007, pp. 233-246.

Martin HEIPERTZ, Amy VERDUN. « The Stability and Growth Pact - Theorizing a Case in European Integration. » *Journal of Common Market Studies*, vol. 43, no. 5, 2005, pp. 985-1008.

Simon HIX, Abdul NOURY, Gérard ROLAND. « Power to the Parties: Cohesion and Competition in the European Parliament, 1979-2001. » *British Journal of Political Science*, vol. 35, 2005, pp. 209-234.

Simon HIX, Stefano BARTOLINI, *La politisation de l'UE : remède ou poison?* Policy Paper no. 19, mars 2006, Notre Europe.

Judith KELLEY, New Wine in Old Wineskins: Promoting Political Reforms through the New European Neighbourhood Policy. *Journal of Common Market Studies*, vol. 44, no. 1, 2006, pp. 29-55.

Anne-Marie LE GLOANNEC, De l'euro-compatibilité de la Turquie. Les intellectuels et les « non-critères de Copenhague, *Commentaire*, no. 115, 2006, pp. 679-687.

Christian LEQUESNE, Yves SUREL, L'intégration européenne : entre émergence institutionnelle et recomposition de l'État, Paris : Presses de Sciences Po, 2004, 291 p.

Paul MAGNETTE, *Le régime politique de l'Union européenne*. Paris : Presses de Sciences Po, 2005, chapitres 2 et 3.

Paul MAGNETTE, Kalypso NIKOLAÏDIS, Grands et petits états dans l'Union européenne : réinventer l'équilibre, *Études et recherches* no. 25 (mai 2003), Notre Europe. (<http://www.notre-europe.asso.fr/Etud25-fr.pdf>).

Hooghe G., L. MARKS, M. Nelson, et E. Edwards. « Party Competition and European Integration in the East and West: Different Structure, Same Causality. » *Comparative Political Studies*, vol. 39, no. 2, 2006, pp. 155-175.

Andrew MORAVCIK, The Choice for Europe, in *The European Union. Readings on the Theory and Practice of European Integration*, dir. par Brent F. Nelsen et Alexander Stubb. Boulder : Lynne Rienner Publishers, 1998, pp. 239-253.

Andrew MORAVCSIK, Le mythe du déficit démocratique européen, *Raisons politiques* no. 10, 2003, pp. 847-105.

Laure NEUMAYER, L'enjeu européen dans les compétitions partisanes en Europe centrale. » *Revue française de science politique*, vol. 56, no. 5, 2006, pp. 789-812.

Neill NUGENT, *The Government and Politics of the European Union* (6ième édition). Houndmills : Palgrave Macmillan, 2006, pp. 79-115.

Jean-Louis QUERMONNE, *Le système politique de l'Union européenne* (6ième édition). Paris : Montchrestien, 2005, pp. 9-27.

Cécile ROBERT, L'impossible 'modèle social européen'. » *Actes de la recherche en sciences sociales*, no. 1-2, 2007, pp. 94-109.

Sabine SAURUGER, Yves SUREL, L'europanisation comme processus de transfert de politique publique », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 13, no. 2, 2006, pp. 179-211.

Sabine SAURUGGER, Les groupes d'intérêts entre démocratie associative et mécanismes de contrôle. » *Raisons politiques*, n. 10, 2003, p. 151-169.

Hermann SCHMITT, Jacques THOMASSEN, *The EU Party System after Enlargement*. Political Science Paper Series no. 105 (September), 2005. Vienna: Institute for Advanced Studies.

Philippe SCHMITTER, Three Neo-Functional Hypotheses About International Integration, *International Organization*, vol. 23, no. 1, 1969, pp. 161-166.

René SCHWOK, *Théories de l'intégration européenne*. Paris : Montchrestien, 2005

Paul TAGGART, Questions of Europe – The Domestic Politics of the 2005 French and Dutch Referendums and their Challenge for the Study of European Integration. » *Journal of Common Market Studies* vol. 44, 2006, pp. 7-25.

Victoria TONEV-STRATULA, La liberté de circulation des travailleurs : réflexion à partir des nouveaux États de l'Union européenne, Paris : L'Harmattan, 2006, 178 p.

Anna Milada VACHUDOVA, Andrew MORAVCSIK, Preferences, Power and Equilibrium. The Causes and Consequences of EU Enlargement. » Chap. in *The Politics of European Union Enlargement*, dir. par Frank Schimmelfennig et Ulrich Sedelmeier. Londres et New York : Routledge, 2005, pp. 198-212.

Amy VERDUN, Economic and Monetary Union, in *European Union Politics*, dir. par Michelle Cini, Oxford, Oxford University Press, 2003, pp. 313-330.

Pierre VERLUISE, Géopolitique de l'Europe : l'Union européenne élargie a-t-elle les moyens de la puissance ?, Paris : Ellipses Éditions, 2005, 160 p.

Till WEBER, Campaign Effects and Second-Order Cycles. A Top-Down Approach to European Parliament Elections, *European Union Politics*, vol. 8, no. 4, 2007, pp. 509-536.

Romain YAEMTCHOUK, La Turquie : L'adhésion à l'Union européenne en question? » *Revue du marché commun et de l'Union européenne* no. 508, 2007, pp. 294-301.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.